

DECRET N° 82/558 du 5/6/1982
portant nomination de Mr. AHOUE OWANGO
Albert, Inspecteur Principal des Postes
et Télécommunications en qualité de
Directeur Général de l'Office Congolais
des Matériaux de Construction (O.C.M.C.).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution ;
Vu le Décret n°75/471 du 29 Octobre 1975 portant création de l'Offi-
ce Congolais des Matériaux de Construction ;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n°81/016 du 25 Janvier 1981 au décret n°80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur AHOUE OWANGO Albert, Inspecteur Principal des postes
et Télécommunications, est nommé Directeur Général de l'Office Congolais des
Matériaux de Construction (O.C.M.C.).

Article 2.- La Rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'Offi-
ce Congolais des Matériaux de Construction qui est en outre redevable envers
le Trésor Public de la Contribution patronale à la constitution de sa
pension de retraite.

Article 3.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 5 Juin 1962

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Minis-
tres,
Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

ITIHI OSSETOUMBA ELEKOUNZOU.-

Le Ministre du Commerce,

ELENGA NGAPORO

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Postes et Télécommuni-
cations,

Commandant Florent NTSIBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSINA.-